

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 02/07/2020

L'an 2020 et le Jeudi 2 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DOZIAS Catherine, Mme RIVIERE Claire, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. ADAMOPULOS Constantin, M. LOMBART Jean-Marc, M. DAUBIGNARD Fabien
Absente excusée : Mme LEGRAND Virginie (Procuration à Mme RIVIERE Claire)

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 25 Juin 2020

Date d'affichage : 25 Juin 2020

SOMMAIRE

Organisation du feu d'artifice (sous réserve) ;
Présentation des demandes d'admission en non-valeur dressées par la Trésorerie (Commune et Service des Eaux) ;
Etude de devis ;
Affaires diverses.

Organisation du feu d'artifice

A ce jour, la commune n'a toujours pas reçu l'autorisation des services de l'Etat. Néanmoins, le conseil municipal souhaite anticiper l'organisation de cette manifestation au cas où.

Prévoir l'éclairage du chemin et l'installation de la sonorisation : mission assurée par MM. MOUHOT, THIRIAU et LOMBART ; un des anciens adjoints sera sollicité.

Mme ROLLET se chargera de passer commande de plateaux-repas pour les artificiers (LECLERC Angerville)

Pour des raisons sanitaires évidentes, la retraite aux flambeaux est supprimée ; rendez-vous sera donné directement au plan d'eau.

Les spectateurs seront priés d'avoir un masque et de respecter les mesures barrières.

Présentation des demandes d'admission en non-valeur dressées par la Trésorerie

Commune :

Le 16 Juillet 2015, un individu a été condamné par le Tribunal de Grande Instance à verser à la commune d'Autruy-sur-Juine une somme de 3 795 € en raison d'un délit de fuite après un accident avec véhicule non assuré ayant occasionné la destruction d'un lampadaire en face le cimetière (le 11.11.2014).

A ce jour, la trésorerie de Pithiviers, chargée du recouvrement, n'arrive pas à recouvrer la somme due, la personne ayant disparue....

Service des Eaux :

Recouvrement d'une facture d'eau de 38.08 € pour une personne qui se trouvait en 2016 au Centre Hospitalier Daumazon. L'abonné, par l'intermédiaire, d'une assistance sociale, avait demandé un échelonnement de paiement qu'elle n'a pas respecté et le courrier qui lui a été adressé est revenu avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ». Un dossier pour la mise sous tutelle serait en cours.

Frais de fermeture de branchement eau de 33 € pour une succession où il n'y a plus de fonds chez le notaire ; la maison est en vente.

La trésorerie n'ayant pu recouvrer les titres, il demande en conséquence l'admission en non-valeurs. En cas de refus du Conseil Municipal, ce dernier doit donner au comptable de nouvelles informations sur les débiteurs afin que les poursuites et le recouvrement puissent s'effectuer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, souhaite surseoir à cette décision afin d'essayer de trouver des renseignements qui puissent relancer les recherches.

Etude de devis

Nous sommes toujours dans l'attente d'un second devis pour la fourniture et mise en place d'arrêts de volets pour la mairie (un courrier a été adressé le 12 Juin dernier à M. MESSEANT d'Outarville). Par ailleurs, des prix d'arrêts de volets seront demandés à la quincaillerie MAUPU.

Présentation du devis de l'entreprise TAVARES pour le remplacement des trois luminaires de l'atelier et la mise en place d'une alarme incendie type 4 à piles.

Avant de donner suite à cette offre, le conseil municipal souhaiterait avoir l'avis du service prévention incendie (notamment pour l'installation de l'alarme).

Pour information, Monsieur le Maire informe qu'il a accepté des devis de l'entreprise SOC pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration (fourniture de 5 flotteurs et remplacement de la vanne guillotine et du distributeur dans la boîte de raccordement) pour un montant total HT de 1 733.00 € HT.

Entretien de la voirie communale : des devis ont été demandés pour la réfection en enrobé coulé à froid bi-couche pour les rues des Maurices et de la Pierre à Jean Renaud. A suivre.

Affaires diverses

Informations sur les déclarations d'intentions d'aliéner du 1er semestre 2020 :

Monsieur le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue du conseil municipal.

Au cours du 1er semestre 2020, il a été déposé onze déclarations d'intentions d'aliéner qui concernaient les parcelles cadastrées (contre 7 pour la même période en 2019)

- . AB 122 123 124 (terrain 5 bis rue de la Pierre à Jean Renaud)
- . ZT 265 (17 rue de Chartres)
- . ZT 247 (38 rue de Chartres)
- . AB 90 et 453 (1 rue Alfred Sergent)
- . AB 515 (14 bis rue de la Libération)
- . ZR 92 (12 bis route de Fromonvilliers)
- . ZT 373 (6 rue des Moulins)
- . ZT 370 et 372 (8 rue des Moulins)
- . ZT 330 (2 rue de la Planche)
- . ZT 244 (32 rue de Chartres)
- . AB 125 (5 rue de la Pierre à Jean Renaud)

pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été exercé.

Collecte des textiles

Face à la crise sanitaire du Covid-19, le 17 mars dernier, Le Relais a été contraint de suspendre son activité de tri et de collecte du textile pour des raisons sanitaires et économiques.

Depuis le lundi 15 juin, Le Relais remet progressivement son parc de conteneurs à jour afin de permettre un retour des services de collecte et du tri dès le 30 juin, tout en veillant au respect des mesures sanitaires.

Suite à la période de confinement propice au tri, le volume à nouveau collecté est d'ores et déjà important. Face à ce flux, nous appelons donc les donateurs à échelonner leurs dépôts afin d'assurer une reprise progressive et efficiente de la collecte et du tri. Nous rappelons également qu'il est important de ne pas déposer de sacs au pied des conteneurs. En effet, tout sac de textile déposé en dehors de ceux-ci ne pourra être correctement revalorisé.

Remerciements

de l'Amicale Altracienne pour la subvention accordée et versée en 2020.

Tour de table

Mme ROLLET signale que la pompe à eau à Boissy-le-Girard (ancien manège) gêne le passage des semi-remorques, Présence d'une plaque en fer.

Sauf cas de force majeure, la prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le jeudi 3 Septembre 2020 à 20 h

La séance est levée à 21 heures 45

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON